

Retraites des fonctionnaires : nouvelle organisation

Depuis quelques années, la gestion des retraites des fonctionnaires est progressivement transférée à un service unique, le Service des retraites de l'Etat (SRE), qui deviendra le gestionnaire unique des retraites à l'horizon 2020, et aura la responsabilité de la liquidation des pensions de retraite de tous les fonctionnaires.

Toutefois, le Bureau des Pensions reste votre point de contact, que ce soit pour apporter une information générale ou pour l'accompagnement préparatoire au choix d'une date optimale de départ en retraite.

Les contractuels relèvent du régime général de la Sécurité sociale, et ne sont donc pas concernés par cette réforme.

Quelques documents utiles :

Le communiqué du Bureau des Pensions au CTM du 7 juillet 2016 annonçant le passage des dossiers retraite du MAAF au SRE

[1-doc-6-Rapport-de-présentation-CTM-7-juill-2016-réforme-retraites...](#)



SPAGRI

Syndicat des personnels du ministère de l'Agriculture
Administration centrale, DRAAF, DDI, Anses, ASP, Inao, IFCE, Infoma, CNPF

.

Le communiqué « Flash Infos » du 23 juin 2016

[2-doc-6-Flash-infos-RH--Retraite](#)

.

La procédure de demande de départ en retraite avant le transfert au SRE (jusqu'au 30 septembre 2016)

[3-doc-6-avant-transfert-SRE-1](#)

.

La procédure de demande de départ en retraite après le transfert au SRE (à partir du 1er octobre 2016)

[4-doc-6-après-transfert-SRE-2](#)